



SÉANCE DU 28 MARS 2023

Nombre de Membres

En exercice : 29
Titulaires présents : 24
Pouvoirs : 5

Date de convocation :

22/03/2023

Date d'affichage :

31/03/2023

Votants :	29	Pour :	29	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars, à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au pôle d'Arinthod, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

BELPERRON Pierre-Rémy ; BLASER Michel ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CHATOT Patrick ; DALLOZ Jean-Charles ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; LONG Grégoire ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine.

Excusés ayant donné pouvoir : Claude BENIER-ROLLET (représenté par GROSDIDIER Jean-Charles) ; GAUTHIER PACOUD Sandrine (représentée par DEPARIS-VINCENT Christelle) ; PIETRIGA Guy (représenté par MOREL BAILLY Hélène) ; REVOL Hervé (représenté par PROST Philippe) ; STEYAERT Frank (représenté par LONG Grégoire).

Objet : MARCHÉS PUBLICS - Attribution de l'accord cadre pour la fourniture de produits d'entretien

Rapporteur : Jean-Yves BUCHOT

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Une procédure de marché public a été mise en place pour la fourniture de produits d'entretien. Ce marché a pris la forme d'un accord cadre à bon de commande et l'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le journal Le Progrès le 21 décembre 2022 pour une remise des offres le 16 janvier 2023 à 12h00. L'accord cadre comprend deux lots : le lot 1 comprend les produits d'hygiène et de nettoyage et le lot 2 les consommables jetables.

La durée de l'accord-cadre est d'un an renouvelable par tacite reconduction pendant 4 ans.

Six entreprises ont déposé une offre pour le lot 1 et sept entreprises ont déposé une offre pour le lot 2.

Après analyse des offres, conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation, la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 14 mars 2023 à 17h00 et a décidé d'attribuer l'accord-cadre pour le lot 1 produits d'hygiène et d'entretien à l'entreprise Bourgogne Hygiène Entretien située

14 rue Lavoisier, 21700 Nuits-Saint-Georges pour un montant estimé à 11 146,90 € H.T sur une année, soit 44 587,60 € H.T sur 4 ans.

Pour le lot 2 consommables jetables, la Commission d'ouverture des plis a également décidé d'attribuer l'accord-cadre à l'entreprise Bourgogne Hygiène Entretien pour un montant estimé à 30 402,28 € H.T pour une année soit 121 609,12 € H.T sur 4 ans.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'ensemble de l'accord-cadre auprès de l'entreprise mentionnée ci-dessus ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 011.

DE CHARGER Monsieur le Président de mettre en œuvre cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,



Le Président